

ATTENTION AU DEMARCHAGE ABUSIF



La Communauté de Communes du Pays Bellegardien appelle les habitants à la plus grande vigilance face au démarchage abusif, et rappelle que ni les Communes, ni la CCPB n'ont mandaté de sociétés ou accrédité de démarcheurs pour la vente de panneaux solaires.

Les administrations publiques ne démarchent pas les consommateurs à des fins commerciales.

- Méfiez-vous des offres commerciales émanant de sociétés ayant des noms cherchant à entretenir la confusion avec des organismes officiels, tels que : « Centre national de... », « Agence nationale (ou régionale) de... », « Institut de... », « Service de... ».



- N'hésitez pas à vérifier sur internet l'objet commercial de ceux qui vous démarchent et à prendre contact avec les services ou entreprises desquelles se revendiquent ces entreprises.

- Refusez de signer immédiatement les documents qui vous sont tendus, et prenez le temps de la vérification.